

Règlement sur l'exercice et les manoeuvres de la cavalerie.

9

Bases de l'instruction. Titre 1. Formations diverses et bases de l'instruction. (Mit 4 Taf.) Titre 2. École du peloton à cheval. (Mit Taf. 5 bis 8.) Titre 3. École de l'escadron à cheval. (Mit Taf. 9 bis 18.) Titre 4 et 5. Évolutions de régiment et évolutions de brigade. (Mit Taf. 19 bis 39.) Projet de maniement d'armes. École du cavalier à pied. École du cavalier à cheval. Instruction sur les règles de tir du mousqueton modèle 1871. (Mit 1 Taf.) Instruction sur la nomenclature, le démontage et l'entretien du mousqueton modèle 1871. Instruction pour les trompettes. Sonneries. (1 Bd.)

kl. 8. Bruxelles 1871—1872.